

Résolution de l'AG extraordinaire de l'AVMES

Réunis à Lausanne en AG extraordinaire le 8 octobre 2013, les membres de l'AVMES,

- après avoir pris connaissance de l'état des négociations de la CCT Social et des mesures transitoires pour les enseignant-e-s spécialisé-e-s des institutions ;
- entendu Serge Loutan, Chef du SESAF, et Jean-Jacques Schilt, Président de l'AVOP, répondre aux questions du comité de l'AVMES ;
- pris acte de l'engagement du Chef du SESAF, selon lequel un montant de l'ordre de 2.5 mios sera attribué à la revalorisation des enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic ;

Décident :

- **de suspendre les démarches visant à l'étatisation des enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur parapublic ;**
- **de donner mandat au Comité de l'AVMES afin que cette dernière adhère à la CCT Social ;**
- **de donner mandat au Comité de l'AVMES et à la SPV pour mener des négociations avec le SESAF et l'AVOP sur les conditions de travail, la clé d'attribution de la revalorisation salariale et la classification des enseignant-e-s spécialisé-e-s ;**
- **de donner mandat au Comité de l'AVMES pour convoquer une nouvelle assemblée générale de l'AVMES qui se prononcera sur le résultat des négociations ou prendra toute mesure utile en cas de blocage.**